

union fédérale  
des syndicats  
de l'État



**IMMIGRATION**  
Le dumping social est lié  
à l'absence de droits



**BUDGET 2019**  
Vous avez parlé  
d'un pognon de dingue?!

# FONCTION PUBLIQUE



**LE LOGEMENT,  
MISSION ESSENTIELLE  
POUR LE MODÈLE RÉPUBLICAIN.  
MAIS POUR COMBIEN DE TEMPS ENCORE?**

**#jevotecgt**  
le 6 décembre



**>> AXE 2 : CHANTIER DE "CONCERTATION"  
RECOURS AU CONTRAT**



# Voter, faire voter

**A**u mois de décembre, se dérouleront les élections professionnelles dans la Fonction publique. Ce scrutin, auquel sont conviés près de cinq millions d'agents, revêtira une importance inédite qui attirera l'attention de tous les observateurs de la vie politique et sociale du pays. En effet, les résultats du vote des agents de la Fonction publique vont faire l'objet d'analyses et d'interprétations sur l'état général du syndicalisme en France que beaucoup estiment ou espèrent moribond. Malheureusement, les divisions qui le caractérisent trop souvent se-

ront scrutées de près afin de déterminer qui l'emporte entre les catégories d'analyse préétablies de syndicalisme de « contestation » et de syndicalisme « réformiste ». Dans le contexte actuel, qui voit le président et le gouvernement nier aux organisations syndicales, quelles qu'elles soient, tout rôle dans la vie du pays, on mesure l'enjeu représenté par ces élections pour le monde du travail.

Nous devons, par notre travail quotidien, susciter l'intérêt des personnels pour ces élections. D'abord pour garantir un niveau de participation élevé, même si les conditions d'organisation, particulièrement la mise en place du vote électronique dans de nombreux secteurs, ne le favorisent pas. La participation reste le critère le plus perti-

nent pour apprécier la confiance et la légitimité qu'accordent les salariés aux organisations syndicales, à leurs représentants et militants.

Par notre action quotidienne, par exemple dans la préparation de la semaine de déploiement des syndicats CGT début novembre, nous devons convaincre de l'utilité du vote pour les listes CGT. Les nombreux coups que le gouvernement porte déjà et s'appête à multiplier contre la Fonction publique, ses missions et ses agents, nécessitent le renforcement de la CGT. C'est elle, en effet, qui, du fait de son histoire et de la constance de ses positions et propositions, incarne le mieux la défense et l'amélioration du service public. Elle offre ainsi aux électeurs la garantie de défense de leurs missions et statuts. Une garantie que par leur vote ils donneront aussi à tous les citoyens dont le besoin de services publics est de plus en plus fort. ♦

<b>2</b>	<b>ÉDITO</b>	<b>8-9</b>
<b>3-4</b>	<b>ACTU</b>	<b>10</b>
	■ Immigration: tribune de Philippe Martinez dans le Monde	
<b>4</b>	■ Versailles, en campagne pour le vote du 6 décembre	<b>11</b>
<b>4</b>	■ Fête de l'Huma, la CGT Fonction publique a débattu	<b>12-15</b>
<b>5</b>	■ 9 octobre, la mobilisation demeure	
<b>5</b>	■ Stop à l'acharnement contre Christian et Jean-Jacques	<b>16-17</b>
<b>6-7</b>	<b>MISSIONS</b>	<b>17</b>
	■ Logement, mission essentielle pour le modèle républicain. Mais pour combien de temps encore ?	
	■ Chiffres et missions de l'État en matière de logement	<b>18</b>
		<b>18</b>
		<b>19-20</b>

**MISSIONS (SUITES)**

- Entretien avec Francis Combrouze
- Logement: les axes revendicatifs de la CGT

**SERVICE PUBLIC**

- Budget 2019 : vous avez parlé d'un pognon de dingue
- Chantier de la "concertation" : recours au contrat

**SOCIAL**

- Formation confédérale INVIVO au festival d'Avignon

**LIVRE**

- David Graeber: Bullshit jobs

**VIE SYNDICALE**

- Conseil national UFSE-CGT: extraits du relevé de décisions
- Nos publications pour la campagne des élections professionnelles en ligne

**ÉLECTIONS**

- Affichettes A4 campagne



**FONCTION PUBLIQUE**

ÉDITEUR DE LA PUBLICATION :  
UFSE-CGT

SIRET : 784312043 00036  
ADRESSE POSTALE : 263, Rue de Paris  
case 542 - 93 514 MONTREUIL CEDEX  
TEL. : +33155827756  
MEL : ufse@cgt.fr  
SITE : www.ufsecgt.fr

DIRECTRICE DE PUBLICATION  
RESPONSABLE DE REDACTION :  
Catherine MARTY  
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION, PAO :  
Stéphane Jéhanno  
COMITÉ DE RÉDACTION :  
Nicolas Baille, Christophe Delecourt, Stéphane Jéhanno,  
Armand Mallier, Catherine Marty, Céline Verzeletti.

CREDIT PHOTOS :  
Sauf mention expresse  
© UFSE-CGT

IMPRIMEUR :  
RIVET PRESSE EDITION SARL  
SIRET : 405 377 979 00019  
ADRESSE POSTALE : BP 15577  
24 rue Claude-Henri Gorceix  
87022 Limoges CEDEX 9  
TEL. : 05 55 04 49 50 - FAX : 05 55 04 49 60  
accueil@rivet-pe.com

AUTRES MENTIONS  
Dépôt légal : À parution  
ISSN : 0762-9044  
Prix de vente : 1,50 €  
Périodicité : Mensuel  
Date de parution : Sur couverture  
numéro de CPPAP : 0922-S-06197





© UFSE-CGT

Philippe Martinez lors du Conseil national de l'UFSE-CGT qui s'est tenu à Saint-Ouen les 19 et 20 septembre

>> PHILIPPE MARTINEZ

« CE N'EST PAS L'IMMIGRATION QUI CRÉE DU DUMPING SOCIAL, MAIS L'ABSENCE DE DROITS ! »

Dans une tribune parue le 27 septembre dans le quotidien *Le Monde*, le secrétaire général de la CGT estime qu'il faut arrêter d'opposer « main-d'œuvre étrangère » et « main-d'œuvre nationale ». Nous la reproduisons ci-dessous.

Depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois, est asséné un certain nombre de contre-vérités sur l'immigration visant à opposer de manière caricaturale « main-d'œuvre étrangère » et « main-d'œuvre nationale ». Ces raccourcis dangereux sont utilisés sous prétexte de « protéger » la « main-d'œuvre locale » avec une évidente méconnaissance des réalités du monde du travail.

La CGT, présente au cœur des entreprises et des services, forte de son expérience en faveur des travailleurs migrants, tient à rétablir un certain nombre de vérités.

Rappelons d'abord que le discours nationaliste visant à opposer travailleurs français et travailleurs immigrés est une vieille recette d'extrême droite. Les réactions identitaires et la désignation des travailleurs immigrés comme boucs émissaires ont accompagné les périodes de crises économiques et la montée des fascismes en Europe. Il est irresponsable dans la période que nous vivons de semer la confusion et d'attiser de tels sentiments d'opposition entre salariés pouvant mener à la haine.

Le fait migratoire est un phénomène incontournable, stable et continu dans l'histoire de l'humanité. Prétendre que l'on peut stopper ou maîtriser les mouvements migratoires est un leurre politicien et une posture idéologique. Les plus hauts murs n'empêcheront jamais des personnes de fuir, au péril de leur vie, la guerre, la misère économique ou les persécutions.

Les vagues migratoires aussi font partie intégrante de notre histoire. Elles ont construit, façonné la richesse de notre réalité culturelle et contribué au développement économique de notre pays depuis des siècles.

Nous ne faisons pas face à une invasion de migrants et notre pays doit accueillir humainement et dignement ceux qui fuient leurs pays. Cela se nomme la fraternité.

**CES SALARIÉS FONT PARTIE INTÉGRANTE DE LA CLASSE OUVRIÈRE!**

Ce n'est pas l'immigration qui crée du dumping social mais l'absence de droits! Les nombreux combats menés par les travailleurs engagés avec la CGT, toujours victorieux, démontrent que ces travailleurs migrants ne sont pas déterminés à se faire exploiter, mais déterminés à se battre pour leur dignité, leurs droits et l'égalité de traitement: « A travail égal, salaire égal! »

Est-ce le fait migratoire qui les place en situation de vulnérabilité sur le marché du travail? Non! C'est l'absence de droits ou l'inégalité de droits liés à leur absence de statut administratif ou à la précarité de ce statut. Ces salariés font partie intégrante de la classe ouvrière!

Quelle que soit leur origine, ce sont des travailleurs et des travailleuses de France avant tout! Des pans entiers de l'économie ne fonctionneraient pas sans eux. Ils occupent généralement les emplois les moins attractifs, les plus pénibles, dangereux et exigeants. Dépourvus de titres de séjour ou précarisés par leur statut, ils sont l'objet

de discriminations et peuvent subir des conditions de travail indignes ou de traite des êtres humains du fait de leur vulnérabilité.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pointait déjà ces réalités de l'immigration professionnelle dans un rapport publié en 2017 et préconisait la régularisation de ces travailleurs et l'ouverture de voies légales de migration. C'est le durcissement des politiques migratoires comme la dernière loi asile et immigration, usine à fabriquer des sans-papiers, qui précarise les travailleurs migrants.

**NE PAS SE TROMPER D'ENNEMI**

Renforcer les contrôles aux frontières et rendre plus difficile l'accès au séjour et au droit de travailler dégradent de plus en plus violemment les parcours migratoires, les conditions de vie et de travail dans les pays d'accueil et entretiennent les mafias et les réseaux de la traite des êtres humains.

Un État de droit se doit de protéger l'ensemble des travailleurs sur son territoire, dans l'intérêt de tous ! Lutter contre le dumping social, c'est se battre ensemble pour l'égalité des droits. Il est plus que jamais nécessaire de renforcer la solidarité entre les salariés sur les lieux de travail. Nous formons une seule communauté de travail et nos droits sont inextricablement liés.

Aux personnes qui prétendent qu'il faut reconduire à la frontière les travailleurs sans papiers car leurs conditions de travail engendrent du dumping social, nous demandons si la prochaine étape de leur projet consisterait à « renvoyer les femmes à la maison » car elles aussi sont victimes d'inégalité salariale... ? Il est plus que temps d'avoir du courage politique, de combattre les idées véhiculées par l'extrême droite et surtout de ne pas se tromper d'ennemi !

C'est la précarisation de tous les travailleurs, la remise en cause des acquis sociaux par les politiques d'austérité menées par nos gouvernants qui font grandir les sentiments de mal-être et de repli sur soi dans la population. Ce n'est pas en opposant les salariés entre eux que nous protégerons nos droits. C'est en luttant ensemble, en insistant sur « ce qui nous lie », et non sur « ce qui nous oppose », que nous pourrons nous battre efficacement pour une société meilleure et égalitaire... ♦

**VERSAILLES 25 SEPTEMBRE**

En campagne pour le vote CGT le 6 décembre

Le 25 septembre plusieurs dizaines de militants CGT se sont déployées dans Versailles pour la défense des services publics et pour les élections fonctions publiques qui auront lieu le 6 décembre.

**AU PROGRAMME DE LA MATINÉE**

Distribution de plusieurs milliers de tracts a la gare de Versailles chantiers contre le projet de fermeture de gares sur la ligne N et dans le même temps distribution du tract pétition départementale pour la défense des services publics à la gare de Versailles rive droite.

En parallèle tournée à la rencontre des fonctionnaires et contractuels de la municipalité de Versailles, de l'hôpital Mignot, du château

de Versailles et de la préfecture en présence de Jean Marc Canon secrétaire général de l'Union fédérale CGT des syndicats de l'État (ex UGFF). Quelques contacts intéressants dans les différents sites en vue de la constitution des listes CGT aux élections.

Comme pour les six précédents déploiements dans le département, les usagers et les agents nous ont réservé un bon accueil.

Une fois de plus la CGT a démontré qu'elle est la seule organisation syndicale capable de mener une campagne électorale pour les trois versants de la fonction publique au même moment.

La campagne pour le vote CGT le 6 décembre continue, mais avant tout, continuons le travail pour déposer des listes avant le 25 octobre. ♦



**FÊTE DE L'HUMA**

>> FORUM SOCIAL, DÉBAT

**Fonction publique : rassembler, lutter, voter pour des services publics de qualité**

En cette rentrée sociale particulièrement chargée, le gouvernement poursuit sa politique de casse sociale. Après le droit du travail, c'est au tour des services publics d'être dans le collimateur. Pour réduire la dépense publique, il est prêt à privatiser les missions de l'État, quitte à sacrifier notre modèle social. Un sujet qui fait la une de la NVO sur les services publics.

**Débat organisé par la fédération CGT des services publics à retrouver sur la page Facebook de la fédéra-**

**tion CGT des services publics en date du 14 septembre** avec Mireille Stivala, secrétaire générale de la fédération de la santé et de l'action sociale ; Sandrine Mourey, secrétaire générale de l'UD 21 ; Jean-Marc Canon, secrétaire général de l'union fédérale des syndicats de l'État ; Baptiste Talbot, secrétaire général de la fédération des services publics ; Isabelle Garrivet, membre de la direction fédérale et du syndicat des territoriaux de Pantin. ♦



**DISCRIMINATION  
SYNDICALE**

**Stop à l'acharnement  
de la ville de Paris  
contre Christian et  
Jean-Jacques !**

Face à l'acharnement disciplinaire dont sont victimes Christian Garnier et Jean-Jacques Picot, deux agents de la mairie de Paris récemment mis à la retraite d'office par la secrétaire générale de la ville, la CGT appelle les salariés et agents publics, les Parisiennes et Parisiens, à apporter leur contribution et leur soutien pour que ces derniers restent dans les effectifs de la ville de Paris.

La secrétaire générale de la ville de Paris vient de rendre une décision de sanction d'une exceptionnelle gravité dans le cadre d'une action syndicale: nos deux camarades, Christian et Jean-Jacques, viennent d'être mis à la retraite d'office à compter du mois de novembre.

Si cette décision était appliquée, le niveau de pension de nos deux camarades serait très fortement impacté, puisque qu'il s'élèverait à 700 euros par mois pour l'un (avec vingt-six ans de carrière) et 1000 euros par mois pour l'autre (qui compte trente-six ans de carrière). Par cette décision, l'administration parisienne fait non seulement le choix de la répression anti-CGT, mais aussi celui de jeter deux travailleurs dans la précarité à travers une sanction à vie!

Alors que les deux camarades vont formuler un recours gracieux auprès de la mairie de Paris — qui a encore le pouvoir de revenir sur la sanction — la CGT appelle les salariés et agents publics, les Parisiennes et Parisiens, toutes les forces de progrès, les élus et personnalités qui luttent contre l'injustice, à apporter leur contribution à la campagne et à interpeller la mairie. Jean-Jacques et Christian doivent rester dans les effectifs de la ville!

Le 25 mai dernier, Christian Garnier et Jean-Jacques Picot, conducteurs de la propriété à la ville de Paris, ont été arrêtés dans le cadre d'une action syndicale visant le siège du parti « La République en marche ». ♦



**La mobilisation demeure  
C'est la politique qu'il faut changer !**

Le 9 octobre a été une belle preuve que les salariés, jeunes, demandeurs d'emplois et retraités ne veulent pas de cette politique creusant les inégalités, prenant aux pauvres pour donner aux riches.

Près de 300 000 manifestants ont battu le pavé. Au-delà de ce chiffre, de nombreuses actions ont été recensées sur le territoire sous formes diverses : grèves et débrayages, pique-niques revendicatifs, distributions de tracts, tenues d'assemblée générale, blocage de zones d'activité, etc.

Ces mobilisations ont permis d'inscrire dans un mouvement national, l'expression de revendications locales ou spécifiques de certaines professions.

Toutes et tous se sont retrouvés pour exiger l'augmentation des salaires, des pensions et des minimas sociaux ; l'égalité professionnelle entre les femmes

et les hommes et l'arrêt de la casse des services publics.

Au cœur des préoccupations également : la Sécurité sociale, la santé, la retraite, l'éducation et la formation... Sur tous ces sujets, d'autres choix sont possibles et la CGT est porteuse de propositions pour conquérir de nouveaux droits.

La dynamique unitaire qui s'est construite doit se renforcer et la CGT y contribuera.

L'objectif de cette journée a été de démontrer que la contestation sociale est toujours présente et que des alternatives sociales sont possibles. Le gouvernement et le Medef doivent entendre et répondre à ces attentes qui s'expriment dans tous les secteurs pour le progrès social.

C'est la défense et le développement de notre modèle social qui sont en jeu. La solidarité doit en être le socle et non l'épaisseur du portefeuille. ♦



# LE LOGEMENT, MISSION ESSENTIELLE POUR LE MODÈLE RÉPUBLICAIN. MAIS POUR COMBIEN DE TEMPS ENCORE ?

**L**e logement est une politique publique nationale mise en œuvre par les services de l'Etat, en lien avec les collectivités locales et les organismes du logement social. Ces efforts conjugués constituent bien une mission de service public, essentielle pour le modèle républicain qui ne repose pas sur la charité (aider les « plus pauvres » que le marché libre ne peut loger). Les bailleurs sociaux relèvent de quatre familles, réunies dans l'Union sociale de l'habitat (USH) :

- Offices publics de l'habitat, statut d'EPIC intercommunaux ou départementaux ;
- Les entreprises sociales de l'habitat ESH (SA d'HLM) ;
- Les Coop'HLM, sociétés coopératives d'HLM ;
- Les sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété (Procivis).

Nous présentons ici dans le détail les missions de l'Etat dans les domaines du logement et de l'hébergement, assez méconnues du grand public. Ces missions sont attaquées car elles représentent à la fois des freins au libre marché de l'immobilier et des dépenses publiques à réduire... Mais les 13 milliards de dépenses publiques annuelles d'aides fiscales pour le secteur du locatif libre non conventionné intéressent beaucoup les promoteurs...

## LES MISSIONS DES SERVICES DE L'ETAT : QUI FAIT QUOI ?

### Ministère chargé du logement (MCT - ministère de la cohésion des territoires)

Les effectifs du ministère s'élèvent en 2018 à 10200 (en équivalents temps plein ETPT), avec une proportion élevée de personnels de catégories B (5231), A (2291) et C (2678). Les personnels de la mission logement relèvent d'une gestion unique avec ceux du MTES (Ministère de l'Ecologie). Le plafond d'emplois baisse de 170 emplois au regard de 2017, mais la baisse est en vérité supérieure avec le transfert au Ministère de la cohésion des Territoires (MCT) des 300 emplois du CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires) qui relevaient auparavant des emplois des services du Premier ministre. Les personnels sont en grande majorité dans les services déconcentrés (DDT et DDCS, DREAL/DEAL en Outre Mer) . A ces personnels, il faut ajouter les personnels de quatre établissements publics de l'Etat présentés ici.

### DHUP : direction d'administration centrale, la direction Habitat, urbanisme et paysages

Elle anime et suit les politiques dans trois domaines liés. Logement : financement, règles et normes de construc-

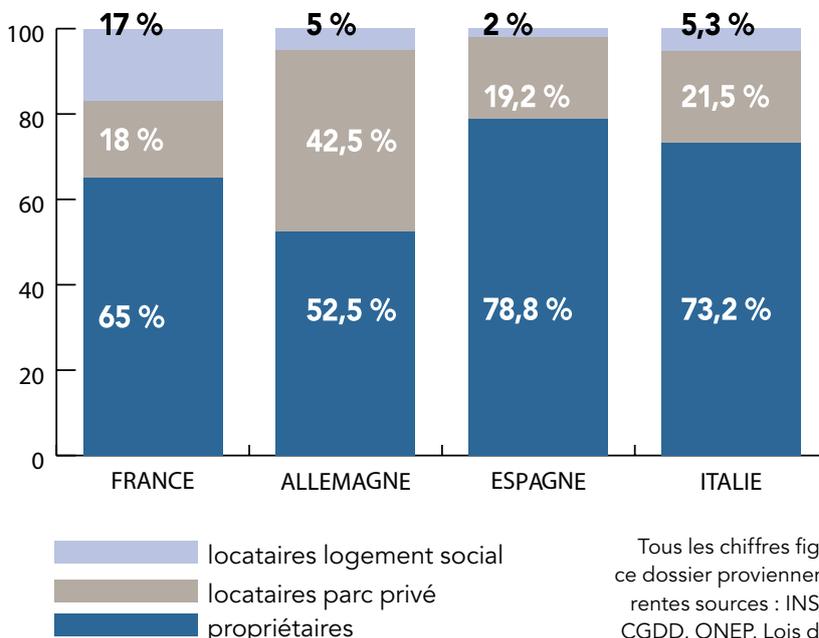
tion, rénovation, droits des locataires et propriétaires, programmes locaux de l'habitat (PLH), obligations de 25% de logements sociaux de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU)... Urbanisme : règles du droit des sols, code de l'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables de travaux, avis techniques et contrôle de légalité sur les plans locaux d'urbanisme (PLU devenus PLUi-intercommunaux) et de planification et d'aménagement (schémas d'aménagements régionaux - SRAD-DET - et intercommunaux - SCOT). Le plan urbain construction aménagement (PUCA) anime des réseaux de professionnels sur les pratiques et tendances en la matière. La mission Plan bâtiment durable anime les politiques de rénovation thermique des bâtiments (tous types). La tutelle des écoles d'architectures, la protection du patrimoine bâti, relèvent quant à elles des services du ministère chargé de la culture.

### La DIHAL : délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

Elle doit assurer la mission d'Etat de l'hébergement d'urgence, du droit d'accès au logement opposable (DALO).



### Pays voisins : comparatif locataires propriétaires



**Aides personnalisées  
aux locataires  
des logements sociaux (APL)**

**2,8**  
millions de ménages  
montant moyen  
mensuel

**251 €**

**Allocation logement à  
caractère social (ALS)**

**2,3**  
millions de ménages  
montant moyen  
mensuel

**192 €**

**Allocation logement à  
caractère familial (ALF)**

**1,2**  
millions de ménages  
montant moyen  
mensuel

**318 €**

Ces aides sont financées par le **Fonds national des aides au logement (FNAL 16,5 Md€ en 2018)** : le fonds est alimenté à **82 % par des crédits Etat (14,2 Md€)** et à **18 % par des cotisations des entreprises**

## DANS LES RÉGIONS

Les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL ; DEAL en Outre mer) mènent les actions et coordonnent celles des services départementaux. Par exemple, en Ile de France, la direction régionale de l'hébergement et du logement (DRIHL) réunit 470 agents (283 au ministère de la cohésion des territoires, 108 au ministère de l'Intérieur, 81 au ministère de la santé et solidarité), répartis entre le siège et quatre unités comportant de 70 à 100 agents dans chaque département 75, 92, 93, 94. Dans les quatre autres départements de la région (77,78,91, 95), les missions sont assurées par les directions départementales des Territoires et les directions départementales de la cohésion sociale (DDCS).

## DANS LES DÉPARTEMENTS Les directions départementales des Territoires (DDT) :

Avis de l'Etat sur les programmes locaux de l'habitat (PLH) et plans locaux d'urbanisme (PLU), les documents de planification (par ex. schémas de cohérence territoriale - SCOT), aides à la pierre pour la construction de logements sociaux et résidences sociales, respect des obligations de construction de logements sociaux par les collectivités au titre de la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU). Elles gèrent les aides à la rénovation des logements avec les crédits de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le droit des sols et le contrôle de l'urbanisme, l'assiette de la taxe d'aménagement, ou encore le respect des agendas de mise en accessibilité des bâtiments (Personnes à mobilité réduite), la résorption des immeubles insalubres en lien avec les agences régionales de santé (ARS).

## Les directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) :

Gestion du numéro unique de demandeurs de logements sociaux, application du droit au logement opposable

(DALO), désignation des demandeurs prioritaires au titre du contingent préfectoral, réalisation de centres d'hébergement d'urgence, subventions de fonctionnement aux gestionnaires de ces centres ; en coresponsabilité avec les conseils départementaux au titre de leur action sociale pour les plans départementaux d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

On relèvera qu'il est projeté de transférer (Action publique 2022) les personnels des « fonctions hébergement et accès au logement » des DDCS vers les DDT. Les trois sortes de directions départementales interministérielles (DPP/DDCS/DDT) étant par ailleurs menacées de « dissolution/intégration » dans les préfectures dans le cadre de la nouvelle tranche de la réforme de l'action territoriale de l'Etat afin de casser les politiques ministérielles appliquées dans les territoires au profit d'une polyvalence au bon vouloir des préfets.

## DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Outre celui du centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB, statut privé) et de la caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS, statut d'établissement public à caractère administratif de 28 agents), le logement relève de l'action d'appui de quatre établissements publics nationaux, sans compter l'apport de l'ADEME (EPIC de l'Etat) en matière énergétique :

• **ANCOLS (Agence nationale de contrôle du logement social – EPA – 142 agents)** : contrôle des organismes de logements sociaux et de la collecte de la participation des employeurs à l'effort de construction.

• **ANAH (Agence nationale d'amélioration de l'habitat – EPIC – 111 agents)** : aide au financement des travaux de rénovation de l'habitat privé (confort, mise aux normes, adaptation à l'âge ou au handicap), selon les plafonds de ressources des propriétaires éligibles et les besoins des locataires.

Programme « Habiter Mieux ».

• **ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine – EPIC)** : selon le classement du second plan national de rénovation urbaine (PNRU 2 : quartiers de priorité 1 « nationale » ou 2 « régionale »), aides et suivi des programmes d'amélioration urbaine des quartiers dégradés en lien avec les collectivités territoriales.

• **CEREMA (Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement – EPA – 2695 agents)** : participe à l'élaboration des normes, à l'expertise sur l'urbanisme et l'aménagement urbain, appui technique aux collectivités locales, contribue au contrôle des règles de construction (CRC). ♦

BUDGET ÉTAT 2018 :

**16,4 Md€**

••••••

### Trois programmes :

n° 177 Hébergement (1,9 Md),

n° 109 Aides à l'accès au logement (15,4 Md€ en 2017, 14,2 Md 2018 ...13 Md 2019),

n° 135 Urbanisme et amélioration Habitat (305 M€, dont 51 M€ d'aides à la pierre / 204 M€ en 2017).

**Le fonds national d'aides à la pierre (FNAP)** vise la construction locative et est financé très majoritairement par des fonds de concours (425 M€ alimentés par les cotisations des employeurs, des taxes sur les organismes de logements sociaux et 51 M€ seulement de crédits budgétaires et rien en 2019). ♦

# Entretien avec Francis Combrouze

de la **fédération nationale CGT de l'équipement et de l'environnement**, élu au comité technique des ministères de la **transition écologique et solidaire & cohésion des territoires**



Francis Combrouze

■ **Fonction publique :** On parle de « transformation » du logement social ?

► **Francis Combrouze :** Je crois que dynamitage du logement social serait plus exact... La « transformation » de la mission logement découle de la feuille de route envoyée au ministre, Jacques Mezard, dès le mois d'août 2017 par le Premier ministre. Sans attendre le projet de loi Elan, cette feuille de route anticipe le rapport CAP 2022. Elle a probablement été corédigée par le cabinet du budget et l'actuel secrétaire d'État M. Denormandie, avec deux slogans. L'un grand public « *Se loger mieux et moins cher* », l'autre beaucoup plus sérieux, « *optimiser les crédits d'État du logement social* ». C'est-à-dire réduire de 2,5 ou 3 Md€ le budget annuel le plus vite possible. À cet égard, il est révélateur que le projet gouvernemental de budget 2018, préparé l'été 2017, prévoyait de ramener les crédits « Aides à l'accès au logement » à 13,5 Md€. Pour finalement « limiter la baisse » à 14,2 Md€ dans le budget voté par pression de

l'opposition et d'une partie de la majorité parlementaire, au lieu de 15,4 en 2017. Le PLF 2019 prévoit de ramener ces crédits à 13 Md€, soit une diminution de 2,4 Md en 3 ans.

■ **Fonction publique :** Comment cela s'opère-t-il ?

► **Francis Combrouze :** D'abord en réduisant les APL : pas tant avec la baisse de 5 euros dès l'arrivée du gouvernement Macron, mais en supprimant 60 ou 70 euros mensuels par le jeu de la réduction des crédits budgétaires, d'une non-revalorisation des montants selon l'évolution des prix et d'une révision des barèmes de calcul. Cela renvoie aux bailleurs sociaux le soin de compenser cette baisse des APL sans alourdir les loyers en « trouvant » les milliards manquants pour continuer à construire, entretenir le parc existant, accélérer sa rénovation énergétique... Puis en divisant par quatre en 2018 les crédits d'État du financement des aides à la pierre, pour les supprimer en 2019 : le financement du Fonds national d'aides à la pierre serait ainsi entièrement assuré par un prélèvement accru sur les cotisations sociales des entreprises (participation des employeurs à l'effort de construction au taux de 0,45 %) et par une taxe renforcée sur les organismes HLM eux-mêmes... Afin de réduire la force d'opposition à ces projets, donc le rassemblement entre les élus locaux de tous bords, les associations de locataires et de consommateurs, les différentes composantes du mouvement

HLM, l'astuce a été de diviser en passant un accord gouvernement-partie patronale du mouvement HLM (les SA d'HLM).

L'astuce a été de diviser en passant un accord gouvernement-partie patronale du mouvement HLM

■ **Fonction publique :** Que prévoit la loi Elan s'agissant du logement ?

► **Francis Combrouze :** La loi Elan (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) donne les outils pour les années à venir avec des modifications des Codes de la construction et de l'urbanisme. Elle contraint les bailleurs sociaux à vendre leur parc social pour se financer, autorise la création de sociétés commerciales pour reprendre la gestion de ces logements et organise leur vente au fil de l'eau aux particuliers ou en bloc. La « cerise sur le gâteau » étant la possibilité de compter ces logements dans les 25 % obligatoires de logements sociaux plusieurs années après leurs ventes...

Contre les offices publics des collectivités locales, elle force tous les petits offices HLM à se regrouper entre eux ou avec des SA HLM, ce qui avec un seuil minimum élevé de logements, éloignera un peu plus les locataires, mais aussi les conseils municipaux et

départementaux, des décisions de gestion des bailleurs sociaux. Elle modifie le statut des offices en leur appliquant toutes les règles du Code de commerce. Elle taxera un peu plus les organismes HLM pour financer l'aide à la pierre au nom de la solidarité, taxera encore plus l'ex 1 % logement (taux de 0,40 %) pour financer à la fois la rénovation urbaine à la place des crédits État, l'aide à la pierre, les allocations logement à caractère social...

Cette « boîte à outils » comporte également des dispositions pour « fluidifier » le marché de construire: la réduction des obligations d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR), la simplification des normes, les coups de canifs à la protection de l'environnement assurée par les lois Littoral et Montagne, la fin du recours obligatoire au concours d'architecture pour la commande publique et le logement social; la dématérialisation totale de tous les actes des permis de construire et de droits des sols, mais aussi des enquêtes publiques, la suppression possible dans beaucoup de cas des avis obligatoires des services des architectes des bâtiments de France (ABF), les permis « innovants » contournant certaines obligations et la possibilité pour les préfets d'accorder des dérogations aux règles pour certains projets...

■ **Fonction publique:** Et le rapport CAP 2022 en ce domaine? Quelles suites?

► **Francis Combrouze:** Sous les slogans « construire plus vite et moins cher », « se loger mieux à moindre coût », la ligne est la porosité entre l'immobilier privé, avec des aides fiscales préservées pour le locatif au prix libre, et le logement social, écrasé par la contraction des crédits d'État. L'objectif affiché du rapport est d'atteindre une économie annuelle budgétaire de 3,5 à 4 milliards. Les moyens sont multiples. Voici bien un domaine de l'action publique où le gouvernement n'a pas attendu le rapport CAP 2002 pour passer aux actes: transfert aux collectivités locales (départements ou métropoles) des compétences du respect des obligations DALO; de la gestion des aides à la pierre (sur ce point le gouvernement va accélérer en parlant d'expérimentation ou de « volontariat » avec les collectivités)... ; suppression des derniers crédits État du FNAP, déjà divisés par quatre en 2018; augmentation du seuil de la cotisation obligatoire des employeurs à l'effort de construction en le portant à plus de 50 salariés (au lieu de 20). Le PLF 2019 d'une part et le projet de loi Pacte d'autre part s'y emploient.

Réduire le montant des APL en les réservant aux plus pauvres, augmenter les surloyers (dits SLS) afin de réserver le logement social aux ménages pauvres, afin « d'inciter » les ménages dits à revenu intermédiaire à quitter le logement social, et mettre en cause le droit au maintien dans les lieux des locataires du logement social, baisser les plafonds d'accès au logement social pour en interdire l'accès aux couches cadres ou techniciennes: la triple lame des budgets (2018 et 2019), des lois Elan puis Pacte, va produire tous ces effets pour « fluidifier le parcours résidentiel du logement ».

Quant aux suites du plan Borloo sur la rénovation urbaine (PNRU 2) et la politique de la ville (550 quartiers prioritaires): le mot d'ordre est « pas de plan d'en haut »... mais pas d'engagements budgétaires suffisants pour garantir l'application du PNRU 2, dont le financement de 10 Md € en cinq ans repose en très grande majorité sur des prélèvements sur Action logement (les cotisations des entreprises), les organismes HLM eux-mêmes et les collectivités territoriales qui le peuvent, et seulement 10 % de crédits État à ce jour.

Une réduction considérable des capacités d'autofinancement pour assurer le gros entretien

■ **Fonction publique:** En pratique, quels effets pour un bailleur social?

► **Francis Combrouze:** Selon la taille des bailleurs sociaux, la composition de leur parc de logements (conventionnés, intermédiaires, libres), celle des revenus de leurs locataires, c'est entre un et deux mois de revenus annuels de loyers en moins à « compenser ». C'est-à-dire une réduction considérable des capacités d'autofinancement pour assurer le gros entretien, les rénovations plus lourdes et bien évidemment construire de nouveaux logements. Les différents prêts de la Caisse des dépôts peuvent bien être ajustés, mais un « trou » énorme va s'installer... La solution libérale du gouvernement s'imposera en jouant sur la valorisation des actifs immobiliers vis-à-vis des encours d'emprunts: vendre, faire vendre, des logements, « se marier » avec des gros organismes, recourir encore plus à des promoteurs pour boucler des programmes.

■ **Fonction publique:** Qu'en est-il de la rénovation thermique de l'Habitat?

► **Francis Combrouze:** L'enjeu est double. Celui du changement climatique, car le secteur résidentiel est responsable de 27 % des émissions de gaz à effet de serre et consomme 40 % de l'énergie. Celui de la précarité énergétique des ménages, qui touche désormais 12 millions de personnes dans notre pays et qui a doublé en 10 ans. Résultat de l'effet conjugué de la hausse des prix de l'énergie, de logements mal isolés et vétustes avec des travaux nécessaires, mais non réalisés en raison de la faiblesse du pouvoir d'achat des propriétaires.

Les objectifs font consensus: faire reculer la précarité énergétique, isoler massivement les bâtiments pour augmenter leur confort d'utilisation et réduire les consommations et les émissions.

Mais le décalage entre les objectifs et les résultats est frappant. Qu'en est-il de l'objectif de 500 000 logements rénovés par an? Réalisé en 2017: 300 000 dont 110 000 performantes. Disparition en 10 ans de la précarité énergétique prévue par la loi de transition énergétique de 2015? Résultat, le chèque énergie a été institué en 2018 à la place des tarifs sociaux des énergies gaz et électricité, avec un montant annuel moyen de 150 € par ménage. Il sera porté à 200 € en 2019... Mais une famille avec deux enfants dans un logement de quatre pièces paye une moyenne de 1500 € de dépenses énergétiques annuelles, cette moyenne recoupant des dépenses très variables selon le type d'habitat (individuel ou collectif, qualité d'isolation, confort d'hiver ou d'été...).

Le financement des objectifs et des actions du « plan bâtiment durable » présenté au printemps par les ministres de l'écologie et du logement, n'est soit pas assuré, soit pas à la hauteur des besoins. La moitié seulement des montants de ce volet du Grand plan d'Investissements relèvent de crédits budgétaires, mais ceux-ci ne sont pas tous budgétés dans les quatre prochaines années au niveau suffisant. ♦

Le financement des objectifs et des actions du « plan bâtiment durable » présenté au printemps n'est soit pas assuré, soit pas à la hauteur des besoins.



**LES COMPTES  
PUBLICS DU  
LOGEMENT (2017)**

*Dépenses publiques :*

**41,9 Md€**

en allocations logements,  
investissements publics,  
avantages fiscaux, crédits  
d'impôts, taux de prêts...

.....

*Le secteur locatif libre  
correspond à*

**30 % de la dépense  
publique**

*en aides aux propriétaires  
privés bailleurs ;*

**Le locatif social 39 %  
de la dépense publique.**

.....

Pour le budget  
de l'État,  
le logement produit

**74,4 Md€**

via différentes rentrées  
fiscales, dont la TVA.

*Le logement rapporte donc  
beaucoup plus à l'État  
qu'il ne lui coûte...*

**Logement :**

**Les axes revendicatifs  
de la CGT**

**Réduire la charge du logement dans le budget  
des ménages**

- Augmenter l'assiette et le taux de la cotisation logement des employeurs pour tous les salariés; cette cotisation, salaire différé comme la cotisation retraite, doit revenir au taux de 1 % et sous le contrôle des salariés dès l'entreprise, pour ne plus être le substitut aux crédits d'État pour tous les financements de solidarité;
- Limiter le taux d'effort « Logement » à 20 % pour tous les ménages, en mettant en place en même temps: un encadrement efficace des loyers à des prix inférieurs à ceux du marché dans toutes les zones dites en tension et une revalorisation des aides personnelles au logement;
- Revaloriser sans délai le chèque énergie des ménages en situation de précarité énergétique à un montant d'au moins la moitié de leurs dépenses: 600 euros/an en moyenne, au lieu de 150. ♦

**Relance massive et diversifiée de la construction  
de logements sociaux, de la rénovation  
thermique du parc existant**

- Les aides à la pierre du FNAP doivent être financées en majorité par des crédits du budget général État: les rétablir à au moins 2 Md/an (50 M en 2018... 0 bientôt) et supprimer les prélèvements sur les organismes de logements sociaux;
- Réduire de moitié les aides fiscales à la promotion privée locative et la réserver aux locations à des prix de loyers avec plafonds garantis sur longue durée; développer la formule des baux d'usufruit social sur 50 ans permettant des offres locatives à prix régulés n'incluant pas le poids de la charge foncière;
- Porter l'obligation de logements sociaux de la loi SRU de 25 à 33 % dans toutes les zones en tension: dans les métropoles, cette obligation devant relever de chaque commune (à Paris, Lyon, Marseille, de chaque arrondissement). En incluant dans ce % le conventionnement/rachat de logements locatifs privés, ainsi que la conversion d'immeubles de bureaux en logements, dans les zones urbaines dites tendues;
- Interdire la vente de logements sociaux ayant bénéficié de subventions publiques. ♦

**Défendre et renforcer les compétences et  
missions des services de l'État, pour garantir  
l'effectivité du droit au logement pour tous**

- Opposition aux projets de transferts aux départements, métropoles ou régions, de compétences des missions Logement, Hébergement, Urbanisme, assurées par les services de l'État: Aides à la pierre, droit au logement opposable, contingent de désignation des locataires prioritaires, respect des obligations de pourcentage de logements sociaux, hébergement d'urgence, avis et contrôle de légalité sur les PLH, PLU, planifications urbaines et territoriales...
- Maintien de la ligne fonctionnelle et des moyens (Ministère-DREAL-DDT) avec les appuis des Établissements publics spécialisés, contre la suppression des DD et leur remplacement par un service polyvalent de préfecture au gré de chaque préfet...
- Contre la fusion ANAH et ANRU dans le projet d'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), la confiscation des crédits CEREMA ou d'autres programmes budgétaires ministériels par l'ANCT et les préfets délégués territoriaux de ce projet d'Agence à « statut indéterminé ». ♦



© Adobe stock - fotolia

## Projet de budget 2019 : Vous avez parlé d'un pognon de dingue ?!

Lors de la présentation par voie de presse des premières orientations budgétaires 2019, le Premier ministre a prétendu « faire le choix du travail ». C'est pourtant l'inverse qui va se produire dès lors que le monde du travail sera le cœur de cible des projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale.

### LE DYNAMITAGE DU POUVOIR D'ACHAT !

La revalorisation de l'aide personnalisée au logement, des allocations familiales et des retraites serait plafonnée à 0,3 % par an en 2019 et 2020. Dans le même temps, une dégressivité des allocations versées au titre de l'assurance-chômage serait instaurée...

Dans le prolongement de différentes mesures d'ores et déjà adoptées comme le gel de la valeur du point d'indice des agents publics, la hausse de 1,7 point de la Contribution sociale généralisée ou encore l'augmentation du forfait hospitalier et des produits énergétiques, le gouvernement confirme donc sa volonté d'attaquer toujours plus le pouvoir d'achat alors que les prix s'envolent et que l'inflation a été mesurée à 2,3 % au mois de juillet !

### LE DYNAMITAGE DES SALAIRES ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE !

Outre la poursuite des processus d'allègement et d'exonération des cotisations sociales au titre notamment des assurances chômage et maladie, le gouvernement confirme vouloir exonérer, dès le 1er septembre 2019, les salariés des cotisations sociales sur les heures supplémentaires.

Cette mesure appelle a minima deux critiques majeures. D'une part et d'après les études de l'Observatoire

Ministères	Plafonds d'emplois	Schémas d'emplois	Solde	%
Travail	9012	- 1618	7394	- 17,95
Santé	9524	- 502	9022	- 5,27
Cohésion des territoires	564	- 19	545	- 3,37
Transition écologique	39860	- 1078	38782	- 2,7
Économie	12801	- 310	12491	- 2,42
MAE	13669	- 296	13373	- 2,17
Action et comptes publics	124973	- 2283	122690	- 1,83
Culture	11089	- 160	10929	- 1,44
Agriculture	30097	- 277	29820	- 0,92
Éducation	1027527	- 1813	1025714	- 0,18
Recherche	7960		7960	0
Armées	274596	450	275046	0,16
Outre mer	5548	23	5571	0,41
Intérieur	287771	2278	290049	0,79
Justice	86629	1300	87929	1,5
SPM	11701	181	11882	1,55

Français des conjonctures économiques (OFCE), elle serait destructrice d'emplois dès lors que, incités par les ordonnances travail d'Emmanuel Macron, les employeurs organiseraient un allongement du temps de travail de leurs salariés plutôt que de créer des emplois.

D'autre part, la mesure envisagée s'inscrit dans un processus toujours plus conséquent de diminution des cotisations sociales constitutives du salaire brut et socialisé au profit d'une montée en puissance de la contribution sociale généralisée. C'est bel et bien le dynamitage de la Sécurité sociale et son financement par la cotisation sociale — donc le salaire — qui est opérée par Emmanuel Macron.

### LE DYNAMITAGE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Malgré une croissance atone, une consommation des ménages en berne et une inflation supérieure à 2 %, l'objectif de ramener le déficit budgétaire à 2,3 % du Produit intérieur brut n'est pas remis en cause.

Dans un tel contexte, le gouvernement confirme sa volonté de soumettre la Fonction publique à une austérité budgétaire toujours plus importante. Ainsi, après les 1600 postes de fonctionnaires supprimés dans la loi de finances 2018, 14500 nouvelles suppressions sont annoncées par le Premier ministre dans les projets de loi de finances 2019 et 2020. Ce dernier affirme que l'objectif du président de la République de supprimer 50000 postes à l'horizon 2022 « sera tenu ».

### UN POGNON DE DINGUE POUR LES ACTIONNAIRES !

Les cadeaux offerts aux classes sociales les plus riches et aux actionnaires au titre des lois de finances et de financement de la Sécurité sociale seront donc financés par le monde du travail.

De ce point de vue, la pérennisation du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est extrêmement significative: d'un côté, l'austérité budgétaire pour le monde du travail, de l'autre plus de 20 milliards d'euros annuels alloués au capital sans aucune efficacité sur l'emploi, les salaires, l'investissement productif...

**Inacceptable, le projet de budget doit être combattu. ♦**

## AXE 2 : CHANTIER DE LA "CONCERTATION" RECOURS AU CONTRAT

### EMPLOI CONTRACTUEL DEPUIS 10 ANS (2006-2016)

Sa part a augmenté de

**+ 4,6 points  
dans la FPE**

de 11,8 % à 16,4 %

.....

a diminué de

**- 1,5 point  
dans la FPT**

de 20,4 % à 18,9 %

.....

et augmenté de

**+ 4,7 points  
dans la FPH**

de 13,5 % à 18,2 %

Le 15 mai s'ouvrait le deuxième chantier de la « concertation » consacré « au développement et l'amélioration du recours au contrat ». L'intitulé du chantier ne laissait guère de doute quant au but de ces discussions. Son déroulement a été conforme à nos attentes.

**L**es facteurs d'explication donnés au recours croissant aux contractuels laissent circonspects: il s'agirait de pourvoir des emplois correspondant à des besoins temporaires ou permanents en vue d'assurer la continuité du service public ou de recourir à une expertise, un savoir-faire, insuffisamment présents dans les corps et cadres d'emplois de la fonction publique. Pas d'autre explication à l'accroissement du recours aux contractuels?

Parallèlement, le renforcement des garanties individuelles et collectives des agents contractuels doit être traité dans le cadre du dialogue social.

Les termes du débat posés par le gouvernement sont simples: comment

diminuer le nombre de fonctionnaires et augmenter celui des contractuels ?

#### QU'EN A DIT LA CGT ?

Les organisations syndicales de la Fonction publique ont fait part de leur point de vue unanime sur les termes de ce chantier au travers d'une déclaration: « *Les organisations syndicales CFDT - CFE CGC - CFTC - CGT - FA FP - FO - FSU - Solidaires - UNSA ont dénoncé le 4 avril dernier le document d'orientation du gouvernement « Refonder le contrat social avec les agent-es publics » parce qu'il ne correspond pas sur le fond à leurs attentes ni aux besoins auxquels doit répondre la Fonction publique aujourd'hui.*

*Nos organisations syndicales ont notamment pointé leur désaccord avec la volonté qui y est affichée d'un recours accru au contrat dans la Fonction publique considérant qu'il s'agit d'une part d'une attaque contre le statut trahissant une volonté de détricotage de la Fonction publique et que d'autre part cela est contradictoire avec les décisions du président de la République de faire de l'égalité - notamment salariale - entre les femmes et les hommes la grande cause du quinquennat.*

*(...) C'est pourquoi, nos organisations demandent une nouvelle fois, en parallèle d'un dispositif concerté permettant de nombreuses titularisations le plus rapidement possible pour faire suite aux mesures dites « Sauveté », l'ouverture de discussions pour que soient améliorées les conditions de résorption de l'emploi précaire, de*

reconnaissance et d'application des métiers émergents et d'emploi des agents contractuel-les. Il s'agit particulièrement de faire respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur par l'ensemble des employeurs publics.

Enfin, nos organisations syndicales rappellent leur attachement à l'article 3 du Statut général des fonctionnaires qui précise qu'un emploi civil permanent doit être occupé par un fonctionnaire.

Elles attendent aujourd'hui des réponses à ces questions afin de connaître sur quelles bases vous comptez réellement ouvrir les discussions de ce chantier. »

**La CGT Fonction publique a réaffirmé que le recrutement de contractuels dans la Fonction publique est déjà trop important**

La CGT Fonction publique a réaffirmé que le recrutement de contractuels dans la Fonction publique est déjà trop important et que les emplois permanents doivent être occupés par des fonctionnaires.

Sur les objectifs présentés, aucune argumentation convaincante n'a démontré en quoi le statut ne permettait pas de répondre aux problématiques soulevées afin d'assurer l'exercice des missions de service public :

« *Solliciter des compétences spécialisées nécessaires à l'exercice et à la pérennité des missions de service public* » : la CGT est prête à discuter de ce sujet à la stricte condition qu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires.

« *Faire face aux enjeux d'attractivité dans des territoires pour lesquels des employeurs publics connaissent des difficultés de recrutement* » : en quoi le contrat va-t-il régler cette difficulté ?

« *Permettre à des personnes issues du secteur privé d'accomplir des missions de service public et plus largement de favoriser la mobilité entre secteur public et secteur privé* » : Qui cela intéresse-t-il à part quelques hauts fonctionnaires ? Doit-on faire un lien avec l'ouverture du 4e chantier « *un accompagnement renforcé en matière d'évolution de carrière* » (les fameux « plans de départs volontaires ») ?

**Dans l'ensemble de la fonction publique, la part de contractuels est passée de 14,7 % à 17,6 % + 2,9 points de 2006 à 2016.**

.....

**En 2015 ils étaient**

**1 280 925**

**dans les trois versants de la fonction publique, dont**

**FPE : 495 100 agents**

**FPT : 516 217 agents**

**FPH : 269 608 agents**

**Dans la FPE, les agents contractuels se concentrent essentiellement dans les EPA et le ministère de l'enseignement supérieur emploie 60% des agents contractuels et 68 % de ces agents exercent dans les EPA de ce ministère.**

« *Mieux prévenir et lutter contre la précarité dans la Fonction publique* » : ainsi le CDD permettrait de lutter contre la précarité !

« *Existe-t-il des emplois ou missions pour lesquels le recours au contrat pourrait/devoir être exclu ? Si oui lesquels et pour quelles raisons ?* » la question fondamentale est passée sous silence : pourquoi le statut a-t-il été mis en place ? le statut est le garant de la neutralité et de l'impartialité de l'agent public dans l'exercice de ses missions.

« *Existe-t-il des emplois ou missions pour lesquels le recours au contrat pourrait/devoir être privilégié ? Si oui, lesquels et pour quelles raisons ? Quelles filières ou catégories de métiers/emplois ?* » la DGAFP a cité la fi-

lière numérique, les métiers de la communication, de l'immobilier... Pour la CGT, le statut permet aujourd'hui (recrutement, concours, formation) d'exercer des missions spécifiques dans des corps de fonctionnaires. Il est également possible de recruter des contractuels sur des emplois ponctuels et spécifiques.

« *Pour quels emplois ou missions le recrutement pourrait être ouvert de manière indifférenciée à l'emploi titulaire ou au contrat ? Dans ce cas, quels seraient les critères permettant de recourir à l'une ou l'autre catégorie d'agents ?* : Cette question n'a pas lieu d'être car elle nie les fondements aussi bien du titulariat que du non titulariat. Et ce n'est pas parce que des mêmes « métiers » existent dans le privé que cela justifie un recours au contrat dans le public.

Le gouvernement s'est donné un cap : explorer les complémentarités entre le Statut général et le non titulariat, donner une place plus forte au contrat qui ne serait pas automatiquement un sas d'entrée vers le statut. Il se dit le porte parole des employeurs publics.

Pourtant, les représentants des employeurs publics (de l'ADF et de l'AMF) ont rappelé leur attachement au Statut général, à la séparation du grade et de l'emploi et au concours. Pour autant, ils posent le problème des besoins spécifiques et des vacances d'emplois et sont ouverts aux « contrats de mission ».

**Pour la CGT Fonction publique, ce groupe de travail a été une vraie démonstration de mauvaise foi**

Pour la CGT Fonction publique, ce groupe de travail a été une vraie démonstration de mauvaise foi, d'affirmations, de constats ou de questionnements sans aucune étude ou argument démontrant une utilité quelconque à recourir massivement au contrat. L'objectif idéologique du gouvernement est bien de casser le Statut général des fonctionnaires et les principes qui le fondent dans l'intérêt des missions et des personnels qui les exercent.

**LE 13 JUIN, LE DEUXIÈME GROUPE DE TRAVAIL SE RÉUNISSAIT.**

Le cadre juridique fixe le principe du

recrutement sur CDD et l'extension du CDI.

Toutefois, les possibilités de recourir au CDI ont été étendues avec, pour certains emplois, la possibilité de le faire lors d'un primo-recrutement. Les administrations d'État peuvent ainsi directement recruter des agents en CDI pour assumer des « *fonctions qui, correspondant à un besoin permanent, impliquent un service à temps incomplet d'une durée n'excédant pas 70 % d'un service à temps complet* » ou pour pourvoir des emplois permanents correspondant à des missions pour lesquelles il n'existe pas de corps de fonctionnaires.

En cas de remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels, le principe est celui du CDD renouvelable dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou du contractuel à remplacer.

Pour faire face à une vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire le CDD ne peut être prolongé que dans la limite de 2 ans.

Dans le cas de l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, le CDD ne peut excéder 6 mois au cours d'une période de 12 mois consécutifs pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités ou 12 mois au cours d'une période de 18 mois consécutifs pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités.

Les questions posées par le gouvernement à l'occasion de ce groupe de travail portent sur les conditions de recours au contrat et sur les durées d'engagement.

### QU'EN A DIT LA CGT ?

Dans la continuité des réunions des 15 et 31 mai, les questions posées ne prennent en compte, ni la réalité du non titulariat dans les trois versants de la Fonction publique, ni de ce qu'est le Statut et ce qu'il permet.

**Pour les missions durables, quelles évolutions des règles d'engagement pourraient être envisagées afin de répondre aux besoins des services tout en sécurisant le parcours professionnel des agents contractuels ?** Les missions durables seraient assimilables à l'emploi permanent ? et deviendraient de fait la justification de l'emploi en CDI ?

**Les conditions de passage du CDD au CDI ?** pourquoi ce débat ? Dans la Fonction publique c'est le Statut général, qui sauf dérogations, prévoit que les emplois permanents sont occupés par des fonctionnaires.

**Les cas d'ouverture au primo recrutement en CDI ?** La CGT a rappelé qu'elle avait, dans le cadre du protocole Sauvadet, discuté de recrutement de contractuels sur des missions spécifiques, sans corps ou cadre d'emplois de fonctionnaires et sans durée pérenne.

**Pour les missions ou vacances temporaires, comment conforter la réactivité des services tout en prévenant les situations de précarité ? Selon quelles modalités, une nouvelle forme de contrat pourrait être créée dont l'objet serait de mener à bien, pour une période définie, un projet ou un chantier précis ?** Les « contrats missions » ne sont pas une nouveauté, ils avaient été abordés lors du protocole Sauvadet et rejetés. Qu'est-ce qui a changé depuis lors ? Rien.

**Comment faciliter le recours au contrat lorsqu'il s'agit de faire face à une vacance temporaire ?** La CGT considère qu'il s'agit avant tout de problèmes d'emplois et de faille dans les pratiques de ressources humaines. Dans tous les rapports, il est fait référence aux abus de recrutements de contractuels. S'agit-il de continuer ? Qu'est-ce qui pourrait justifier le recours au contrat sur une vacance temporaire d'emploi ? Pour la CGT, c'est de la responsabilité des employeurs de répondre à ces vacances par l'emploi de titulaire (cela se pratique déjà dans certaines administrations), en ayant une réflexion sur la gestion des emplois. La CGT a invité la DGAFP à expliquer avec des éléments chiffrés et significatifs de quoi elle parlait.

**Comment prévenir des situations de précarité lorsqu'il s'agit de pourvoir un emploi non permanent (faible quotité horaire de service, contrats successifs avec une pluralité des employeurs, etc.) ?** La CGT a des propositions pour améliorer la situation des personnels non titulaires sur des emplois non permanents (protection sociale, prime de précarité, conditions de fin de contrat, etc.).

Encore une fois, le représentant de la Fonction publique territoriale a rappelé l'attachement des employeurs au Statut général et a regretté les abus de contrats de courte durée. Toute-

fois il note que le contrat est souvent une forme de prérecrutement avant le concours. Il a insisté sur le fait que le gouvernement ne peut pas demander plus de contrats et de mobilité et en même temps la maîtrise de la masse salariale, cette dernière ne pouvant être mieux garantie que par le statut. Pour autant, il rappelle que le « contrat de mission » peut être utilisé à condition d'être très encadré et limité.

La DGAFP a bien pris note du désaccord de fond de l'ensemble des organisations syndicales sur le postulat du gouvernement de faire évoluer le recours au contrat et les conditions de mise en œuvre. Toutefois, elle maintient qu'il est possible de résorber la précarité tout en explorant les propositions du gouvernement.

**À ce stade, la CGT a redemandé à la DGAFP de répondre en étayant ses réponses :**

- Quels sont les besoins qui ne sont pas couverts par le statut ou par le CDD ?

- Quel est le bien-fondé de ces nouveaux types de contrat « les contrats de mission », qui de fait seraient des CDD ?

S'agissant de l'amélioration de la situation des non titulaires, suite au protocole Sauvadet, la DGAFP souligne que contractualisation ne signifie pas précarité (exemple de CDD au-delà de 5000 €).

La CGT a rappelé au Directeur général que la très grande majorité des rémunérations des CDD recrutés actuellement dans les trois versants de la Fonction publique, et notamment avec les contrats à temps incomplet, se situe au niveau du SMIC, voire en dessous ! C'est bien une infime minorité de CDD à 5000 € et l'extrême précarité qui est majoritaire avec des recours excessifs au non titulariat !

**Pour la CGT Fonction publique, encore une fois, ce groupe de travail a été une vraie démonstration de mauvaise foi, d'affirmations non étayées, de constats niant les réalités du non titulariat dans les trois versants de la Fonction publique.**

### LE 4 JUILLET 2018 SE RÉUNISSAIT LE TROISIÈME GROUPE DE TRAVAIL

Il était consacré essentiellement au contrat de mission et à l'encadrement des CDD les plus précaires.

Il a révélé les contours du nouveau « Contrat de mission » censé, pour le gouvernement, apporter toutes les solutions afin « *de faire face aux besoins temporaires des employeurs tout en prévenant la précarité* ».

Ce « contrat de mission » mettrait

La DGAFP a bien pris note du désaccord de fond de l'ensemble des organisations syndicales

les services « *en capacité de mobiliser des profils divers pour la conduite de projets ou de missions qui sortent des missions habituelles ou s'inscrivent dans le cadre d'une durée limitée.* » alors que les contrats actuels ne pourraient pas y répondre. Il pourrait concerner des projets informatiques, de gestion immobilière, de communication, d'expertise en matière de ressources humaines, qui ne seraient pas pérennes. Ce serait un contrat de « prestations intellectuelles ».

L'administration réfléchit à améliorer l'encadrement des CDD précaires des agents contractuels recrutés pour répondre à des besoins durables mais irréguliers et/ou avec de faibles quotités horaires. Il s'agit pour elle de répondre aux besoins des employeurs sur des métiers comme par exemple la restauration ou l'entretien tout en luttant contre la précarité.

### QU'EN A DIT LA CGT ?

Pour la CGT le contrat de mission est une vraie aberration. Le Statut général a toujours permis à des fonctionnaires formés et qualifiés d'exercer ces missions qui n'ont rien d'inhabituel.

Elle a rappelé que les contrats actuels (les CDD ou CDI) peuvent répondre à une mission pour laquelle il n'existe pas de corps d'accueil ou ponctuelle sur une durée définie. Alors pourquoi créer un nouveau contrat alors que la Fonction publique compte déjà 20 % de contractuels ?

**Il serait conclu pour une durée maximale de 6 ans :** la CGT a contesté la durée maximale de 6 ans qui va bien au-delà du ponctuel.

**Il prendrait fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu, après un délai de prévenance au moins égal à deux mois ; D'une durée supérieure à celle du CDD de droit commun, il serait aussi plus protecteur pour l'agent ; En quoi serait-il plus protecteur ?** Pas de réponses claires, si ce n'est que le contrat s'arrête quand la mission est terminée et qu'une compensation financière, déterminée en fonction de la durée et de la rémunération perçue pendant la mission, pourra être versée.

**Une compensation financière pourrait être versée à la fin de la mission.** Est-ce une nouvelle indemnité puisque des textes prévoient déjà l'indemnisation des contractuels. Peut-être s'agit-il d'indemniser la mobilité des très hauts fonctionnaires qui effectuent des allers et retours entre le public et de grandes entreprises ? Pas de réponse.

**Il serait potentiellement accessible à des fonctionnaires, à des contractuels et à des salariés de droit privé dont le niveau correspond aux trois catégories hiérarchiques ;** le statut général permet déjà à un fonctionnaire, avec le détachement, la mise à disposition ou la position normale d'activité (PNA) d'exercer au cours de sa carrière dans un autre ministère ou dans un autre versant de la Fonction publique.

La DGAFP s'est voulue rassurante : il n'y a pas de volonté d'externaliser ou d'ouvrir à toutes les missions. Le flou et les réponses contradictoires laissent penser que ce contrat s'adresserait à un panel de missions très larges. Pour faciliter les mobilités ? doit-on faire le lien avec AP 2022 et l'avenir des missions de services publics ?

**Le recours au contrat n'est pas la bonne réponse aux problématiques d'attractivité ou de spécificités des territoires !**

Les modalités de recrutement seront vues ultérieurement. Pour la CGT une discussion sur ce thème ne pourrait s'ouvrir que dans le cadre du recrutement de fonctionnaires par concours. Le recours au contrat n'est pas la bonne réponse aux problématiques d'attractivité ou de spécificités des territoires ! La question du recrutement sous contrat doit être vue uniquement sur des fonctions ponctuelles ou sans corps d'accueil en visant à améliorer les conditions d'emploi des contractuels et à leur donner des garanties fortes.

La DGAFP a présenté ces options de réflexion sur l'encadrement des CDD les plus précaires :

- **Annualisation du temps de travail avec modulation des horaires de services ?** L'annualisation du temps de travail existe déjà, notamment dans l'Éducation nationale pour les assistants d'éducation ou de vie scolaire, mais pour autant beaucoup d'entre eux restent précaires, sans reconnaissance de leurs qualifications, sans formation alors que des corps d'animateurs existent, et ceci dans les trois versants de la Fonction publique.

- **Évolution des règles applicables**

**au remplacement (possibilité de remplacer plusieurs personnes et non une seule ?** pour pallier les remplacements (absences ponctuelles du titulaire du poste, pour congé, autorisation d'absences, formation ou autres) des brigades de renforts peuvent être créées comme cela existe déjà dans certaines administrations, permettant à des fonctionnaires d'effectuer des remplacements sur des postes différents.

- **Évolution des règles relatives au recours au temps non complet dans la FPT ?**

- **Pluralité des employeurs/unicité du contrat ?**

La CGT a rappelé qu'il y avait d'autres solutions pour lutter contre la situation extrêmement précaire et inacceptable de ces agents, qui sont majoritairement des femmes, mais l'administration avait elle-même fermé la porte en décidant de bâcler le « Comité de suivi du Sauvadet » et de ne pas reconduire un plan de résorption de la précarité.

Les problématiques du remplacement, du recours au temps non complet, de la pluralité des employeurs, sont effectivement à regarder et expertiser mais à partir d'un état des lieux des situations existantes.

Pour la CGT, la solution est la titularisation dès lors que ces fonctions répondent à des besoins durables. Par exemple, le corps des agents/adjoints techniques permet de reconnaître dans la doctrine d'emploi, différentes fonctions telles, le gardiennage, la restauration, l'entretien. Dans le cadre du Sauvadet plusieurs contractuels ont d'ailleurs pu être titularisés.

**La CGT s'est déclarée disponible et prête à faire des propositions dans le cadre d'une négociation pour résorber la précarité et améliorer les conditions d'emploi et de travail ainsi que les garanties individuelles et collectives des contractuels. ♦**



## Formation confédérale INVIVO au festival d'Avignon

Comment recréer du lien entre monde du travail et milieu culturel

**N**ous vivons au quotidien un salariat replié sur ses doutes, son mal-être social, ses difficultés de vie, avec comme résultat un rejet du système, pire un rejet de l'autre.

Ce climat austère pousse à la désaffection du politique, voire vers le fondamentalisme religieux, l'extrémisme idéologique de partis politiques qui leur répondent par un discours très populiste, nationaliste, protectionniste, communautariste.

Leurs discours sont aux antipodes des valeurs que nous portons et que nous clamons mais également opposés à la définition de la culture.

### CULTURE-TRAVAIL : RECRÉER LE LIEN

Rappelons-le, la culture favorise et permet l'ouverture vers l'autre, vers le découverte, vers le débat, le développement d'un esprit critique et vers l'émancipation. Cette émancipation que la CGT a toujours visée dans ses revendications pour un temps de travail de qualité et un temps de repos de qualité. Il faut remettre la question de la culture dans nos organisations et dans les lieux de travail pour favoriser et permettre l'élaboration d'une réflexion, contre les idées que le capitalisme veut nous imposer.

Les relations entre le monde du travail et celui de la culture s'amenuisent fortement.

D'un côté, le monde du travail, notam-

ment une grande partie des comités d'entreprise, s'éloigne de ces problématiques, alors que les questions d'appropriation de la culture sont au cœur du projet d'émancipation des salariés, alors qu'il n'y a jamais eu autant d'activités culturelles et artistiques sur l'ensemble du territoire.

### CONSTATS ET BESOINS

Un certain nombre de facteurs objectifs peut l'expliquer : départ à la retraite des camarades militants de l'action culturelle qui n'ont pas trouvé de remplaçants du même profil, apparition des billetteries en ligne, tendance à répondre à la demande face aux enjeux des élections suivantes ; besoin des camarades d'être formés sur les prérogatives économiques des CE afin de répondre aux projets de restructurations ou plans de licenciements et de la mise au second plan du rôle du CE en matière d'activités sociales et culturelles.

C'est dans ce sens que le collectif confédéral en direction des activités des CE, sport, culture et tourisme social a été créé.

Pendant ces deux dernières années, l'intention du collectif confédéral (dont fait partie l'UFSE) a été d'outiller les militants de la CGT en savoir et savoir-faire afin qu'elles ou ils construisent des projets culturels et sociaux qui impliquent les salariés et développent leur sens critique et leur émancipation.

**Le collectif a constaté un besoin de**

### formation :

→ Qui s'appuie sur l'histoire des comités d'entreprise, CIAS/SRIAS, COS/CASC et l'implication de la CGT dans le développement des activités sociales et culturelles ;

→ Pour l'appropriation des repères revendicatifs de la CGT en lien avec la démarche et les valeurs ;

→ Sur les différentes offres culturelles, leurs finalités et les orientations politiques.

→ L'acquisition de repères pour développer le sens critique et travailler à l'émancipation des salariés sur la culture et les spectacles ;

→ Sur les politiques culturelles et leurs conséquences, sur le public et sur les salariés ;

→ Sur la responsabilité sociale d'un comité d'entreprise, d'une SRIAS, d'un territoire ou d'une profession qui propose des activités sociales et culturelles ;

→ Sur les outils pour construire un projet social et culturel : fiches pratiques, l'ANCAV – dont l'UFSE est dirigeante, liste des établissements publics, etc.

### AVIGNON : UNE HISTOIRE PARTAGÉE

Il est nécessaire de lier dorénavant, la formation des camarades s'occupant des activités culturelles dans les CE-COS/CASC/CIAS/SRIAS à une expérimentation concrète pour lever les résis-

tances, freins ou blocages, dépasser leurs représentations et appréhender l'environnement du spectacle vivant, tout en s'interrogeant sur leur pratique d'élu ou de mandaté.

La formation à l'Institut supérieur des techniques du spectacle d'Avignon, édition 2018, a permis aux stagiaires de construire des savoirs et savoir-faire à partir de rencontres des salariés, des auteurs, des artistes, des organisations, participant au festival. Elle les a fait participer à différents spectacles ou animations culturelles qui leur permettront de construire un projet culturel et social, de développer un sens critique et de tendre vers l'émancipation des salariés.

Le festival d'Avignon, par son histoire (créé par Jean Vilar, dont l'une des préoccupations était la rencontre des œuvres et du public, notamment par l'intermédiaire des comités d'entreprise) a été le lieu parfait pour cette expérimentation.

Ce festival est une initiative culturelle nationale importante où la diversité des initiatives populaires est conséquente. La CGT y prend part en accueillant des spectacles au Théâtre de la Bourse du travail du Vaucluse.

Une vingtaine de camarades dont la moitié issue de la FPE/FPT est désormais non seulement formée à ouvrir leurs regards de spectateurs (et à parler des spectacles), mais également à réfléchir aux questions économiques du secteur. ♦

**Formation école des spectateurs**

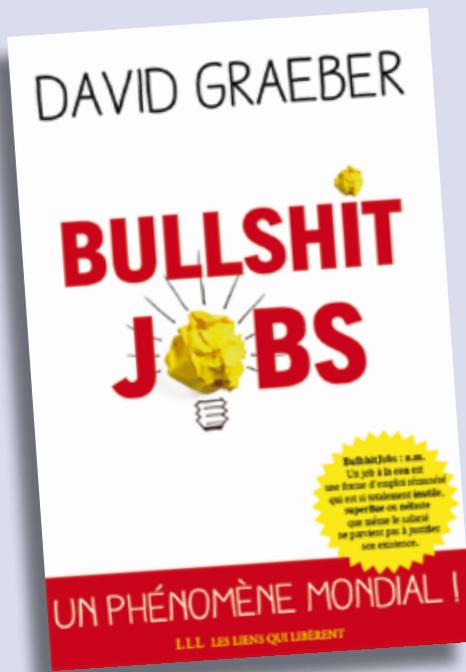
**édition 2018** : Du 9 au 13 juillet 2018  
17 participants

**Personnalités invités dans les débats/formation :**

- Olivier Py, directeur du Festival d'Avignon, metteur en scène, auteur ;
- Philippe Martinez, secrétaire général CGT ;
- Fréd Laurent, secrétaire général UD84, président théâtre bourse travail ;
- Virginie de Crozé directrice du service des relations avec le public du festival d'Avignon, ;
- Vincent Clavaud, CEMEA ;
- Christian Mazzuchini, comédien.

**Hébergement** : assuré par l'ANCAV

**Animation/formation par** : confédération, fédération du spectacle, ANCAV, collectif confédéral.



L'anthropologue et économiste américain a passé presque 5 ans à étudier le phénomène des *bullshit jobs*, ou emplois à la con. Il a recensé les emplois inutiles, vides de sens parfois néfaste qui se sont multipliés avec la financiarisation du monde qui représenteraient jusqu'à 40 % des postes dans certains pays.

Bullshit job, c'est un emploi occupé par quelqu'un qui est conscient que s'il n'existait pas, ça ne ferait aucune différence, voire que le monde s'en porterait mieux...

David Graeber présente une typologie regroupant cinq grandes catégories : les larbins, les porte-flingues, les rafistoleurs, les cocheurs de cases, les petits chefs. Il décrit le paradoxe de personnes qui ont essayé de vivre grâce à des emplois utiles mais qui ne pouvaient plus se le permettre financièrement.

Par exemple Anne, qui exerçait dans une école maternelle, un travail extrêmement utile, très gratifiant mais elle ne pouvait payer ses factures. Finalement, la jeune femme a dû prendre un emploi ou elle surlignait des formulaires pour une société qui vérifiait les contrats d'assurance santé, un travail totalement absurde mais grâce auquel elle gagnait un salaire quatre fois supérieur au précédent. En définitive, plus votre boulot rend service et bénéficie aux autres, plus vous créez de la valeur sociale moins vous serez payé pour le faire!

« Il n'est pas surprenant que les grands groupes commencent à adopter des structures avec tant de strates, des employés présents simplement pour donner une stature à leur supérieur. « J'appelle ça la féodalité managériale » écrit David Graeber. Il propose une alternative à savoir le revenu de

base universel qui pourrait être une des réponses. C'est à nous de décider qu'elle partie nous voulons mettre dans le travail productif ou dans le travail du « care » (travail aidant).

Un ouvrage qui interroge et questionne nos représentations. ♦

**EXTRAIT (pages 270-271)**

« Nous avons vu que pas moins de la moitié du travail que nous effectuons pourrait être éliminée sans aucun effet significatif sur la productivité globale. S'il en est ainsi, pourquoi ne nous contenons pas de répartir la fraction restante de telle manière que tout le monde puisse faire des journées de quatre heures ? Ou des semaines de quatre jours avec quatre mois de vacance par an ? Ou quelque autre aménagement sympathique de ce genre ? Pourquoi n'en profitons-nous pas pour mettre à l'arrêt la machine à travailler mondiale ? (Déjà, ce serait probablement l'un des moyens les plus efficaces pour stopper le réchauffement climatique.)

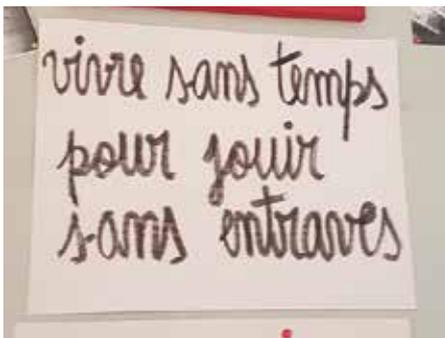
Il y a cent ans, beaucoup imaginaient que, à l'heure où nous nous trouvons, les progrès constants de la technologie et de l'automatisation auraient rendu tout cela possible. Ironiquement, ils avaient sans doute raison. Nous pourrions tous aujourd'hui ne travailler que quinze ou vingt heures par semaine. Sauf que, pour quelque obscure raison, notre société a fait un autre choix. Nous avons décidé collectivement qu'il valait mieux affecter des millions de gens, pendant des années entières, à des tâches à la con, comme rentrer des chiffres dans des tableurs ou préparer des cartes mentales pour des réunions marketing, plutôt que de les laisser libres d'apprendre le tricot, de jouer avec leur chien, de monter un groupe de rock expérimental, de tester de nouvelles recettes ou de trainer dans les cafés à refaire le monde et à cancaner sur les amours polygames de leurs potes.

Il y a un moyen très simple de comprendre pourquoi c'est la première option qui a été retenue. Avez-vous jamais lu dans la grande presse un billet d'opinion sur le thème : il y a des gens qui travaillent trop dur et qui feraient bien de ralentir ? Non, évidemment. En revanche, il n'y a qu'à se baisser pour trouver des articles stigmatisant certaines catégories (les jeunes, les pauvres, les bénéficiaires d'une aide sociale quelconque, une nationalité ou un groupe ethnique spécifiques), les traitants de feignants de nantis, les accusant de ne pas avoir la niaque et d'être incapables de gagner leur vie ». ♦

**David Graeber : Bullshit jobs...**

Editions Les liens qui libèrent  
Prix 25 euros

David GRAEBER, anthropologue, économiste et professeur à la London School of Economics. Il est notamment l'auteur de « Dette : 5000 d'histoire » et de « Bureaucratie. »





**Saint-Ouen (93), 19 et 20 septembre**  
**Conseil national UFSE-CGT**  
 Extraits du relevé de décisions

**Semaine de déploiement du 5 au 9 novembre**

Avec la fédération de la santé et de l'action sociale, L'UFSE s'inscrit dans la semaine de déploiement, du 5 au 9 novembre, proposée par la Fédération des services publics.

Dans ce cadre, l'UFSE invite ses organisations à aller à la rencontre des agents des services de l'Etat sur tous les territoires afin :

- De discuter avec eux de l'utilité du vote CGT lors des élections de décembre
- Qu'à leur contact, nous débattions des revendications telles qu'ils souhaitent les exprimer, du type d'actions désirées et de leurs modalités.
- De proposer l'adhésion à la CGT. ♦

**Action publique 2022 et retraite**

Les débats sur ces deux enjeux majeurs de la période se sont conclus par la nécessaire mise en œuvre d'une démarche syndicale poursuivant plusieurs objectifs :

1. Permettre aux organisations, aux militant-e-s, aux syndiqué-e-s de la CGT, de s'approprier les enjeux posés.
2. Elaboration d'un discours et d'écrits argumentés articulant opposition et critique des réformes initiées mais aussi propositions et revendications alternatives.
3. Qu'il s'agisse de la situation actuelle des services publics et des régimes de retraite, le statu quo ne saurait être satisfaisant du fait de l'ampleur des reculs d'ores et déjà subis. Il est donc nécessaire de mener une bataille offensive dans l'objectif de gagner de nouvelles avancées. ♦



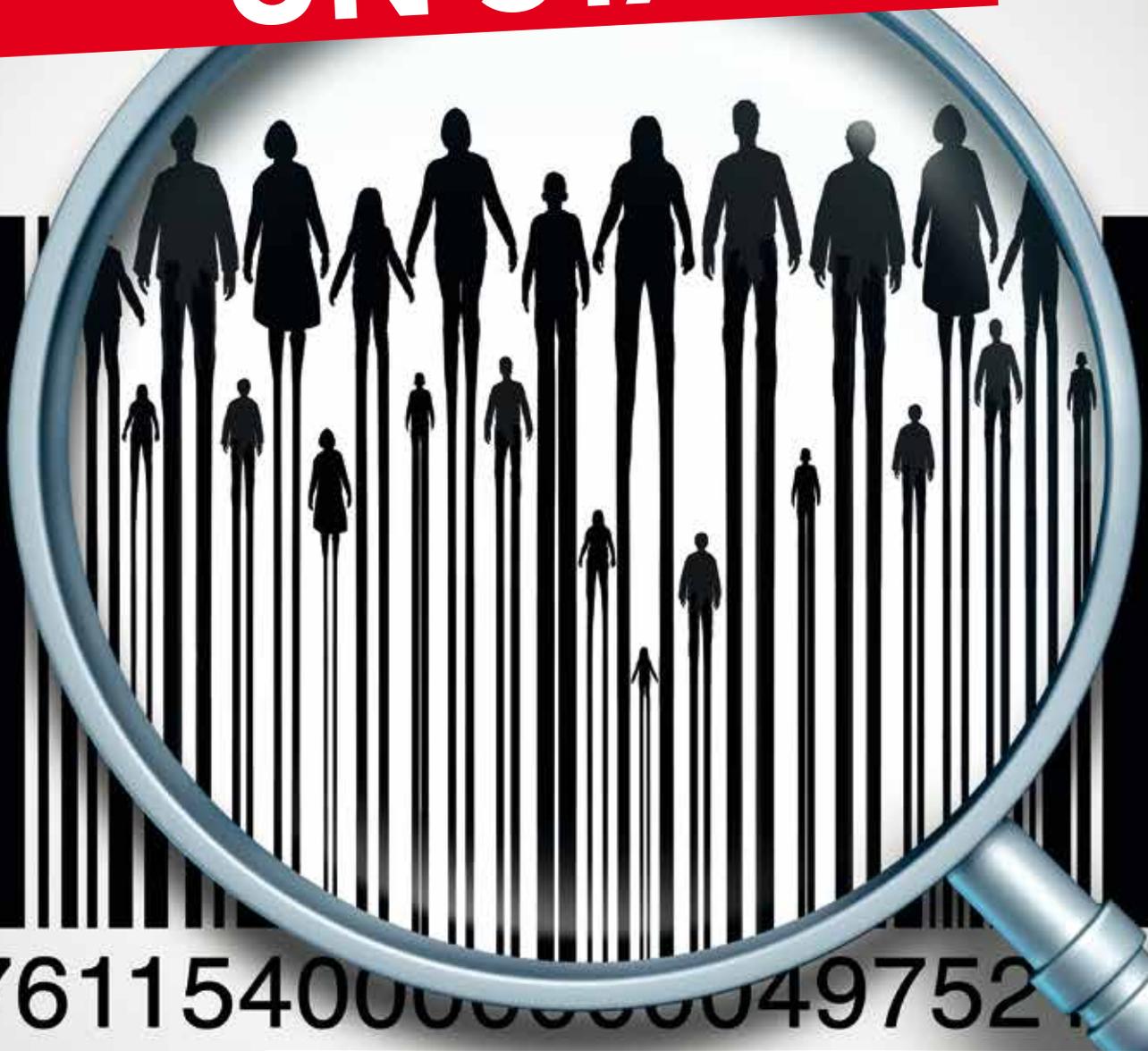
**#jevotecgt**  
le 6 décembre

**En ligne**

- TOUTES NOS PUBLICATIONS : "4 PAGES" ET TOUT LE "MATÉRIEL" ÉLECTIONS 6 DÉCEMBRE 2018 SE TROUVENT SUR NOTRE **SITE INTERNET**, CHEMIN : **UFSECGT.FR > ÉLECTIONS 6 DÉCEMBRE > MATÉRIEL ÉLECTIONS 6 DÉCEMBRE**
- Page facebook UFSE-CGT  
Twitter @UFSE\_CGT
- RECUEIL DE NOS TRACTS CHEMIN : **UFSECGT.FR > REPÈRES REVENDICATIFS > RECUEIL DES PRINCIPAUX TRACTS DE L'UFSE-CGT**

# FONCTIONNAIRE

# UN STATUT



076115400000000049752100

## AU SERVICE DU

# CITOYEN...

## PAS D'UNE CLIENTÈLE

union fédérale  
des syndicats  
de l'État

*la*  
**cggt**

**#jevotecggt**  
le 6 décembre

Intensification du travail, postes vacants, sous-effectifs, objectifs quantitatifs irréalisables, individualisation plutôt que travail collectif, absence de concertation et d'espace de régulation, absence de soutien, rythmes de travail délétères, travail de nuit, disparition des CHS-CT, etc.

# On a connu mieux



# comme conditions de travail !

union fédérale  
des syndicats  
de l'État

la  
cgt

#jevotecgt  
le 6 décembre